

République Française



Département de l'Hérault

MAIRIE DE FABREGUES

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **24 mars 2022**

Présents : M. Jacques MARTINIER – M. Jean-Marc ALAUZET – Mme Christine PALA – Mme Mylène FOURCADE – M. Christian SOUVEYRAS – Mme Myriam PENA – Mm Solange MARTIN-BONNIER – M. Alain FAUCHARD – Mme Marie MIANNAY – M. Philippe LIGNY – Mme Zohra PIETRANTONI – M. Jean-François CALONNE – Mme Françoise MOURGUES DELHAYE – Mme Elisa VEIGA – M. Bernard PASSET – M. Serge JACOB – M. Jean-Olivier JOB – M. Sébastien FARRAUTO – M. Frédéric GIBIARD – Mme Marion DAVID – Mme Anne-Claire HARDY – M. Kévin HOAREAU – Mme Marie VRINAT – M. Daniel TOMAS.

Représentés : M. Dominique CRAYSSAC – M. Pierre VAN CRAENENBROECK – Mme Marie-Carmen GOMEZ – M. Loïc VERLOOVE - Mme Marie ROUGER.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 19h10.

Monsieur le Maire fait lecture des procurations.

Monsieur le Maire demande la désignation d'un secrétaire de séance.
Monsieur FAUCHARD est désigné à l'unanimité secrétaire de séance.

Monsieur le Maire donne lecture de l'ordre du jour du Conseil Municipal.

Ordre du jour

1- Information sur les décisions prises dans le cadre de la délégation L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal des décisions prises dans le cadre des délégations consenties en vertu de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales :

- Décision N°21/029 du 1^{er} décembre 2021 : Décision d'ester en justice – BARRALE MARAVAL.
- Décision N°21/030 du 8 décembre 2021 : Décision de préemption – Parcelle AP53 (secteur de la Plantade).
- Décision N°22/001 du 10 janvier 2022 : Décision portant sur la désignation des membres du jury – MOE Hôtel de ville.
- Décision N°22/002 du 9 février 2022 : Décision d'ester en justice – SCI IMMOSUD.
- Décision N°22/003 du 21 février 2022 : Décision de préemption – BI0049 SENEGAS – Chemin de la Fabrique.
- Décision N°22/004 du 22 février 2022 : Décision de vente de matériel de cantine – Hocine OUERTANI (500 € matériel divers non utilisé).
- Décision N°22/005 du 25 février 2022 : Décision de modification de la régie de Cantine et Garderie.

2- FINANCES : Débat d'orientation budgétaire 2022

Débat d'orientation budgétaire pour l'exercice 2022

Le débat d'orientation budgétaire constitue un moment essentiel de la vie d'une commune. A cette occasion, sont notamment définies sa politique d'investissement et sa stratégie financière, sa politique fiscale. Pour la Commune de Fabrègues, ce document sert à élaborer le budget primitif.

Les objectifs du DOB

Ce débat permet au Conseil Municipal :

- De discuter des orientations budgétaires de l'exercice et des engagements pluriannuels notamment pour les investissements
- D'être informé sur l'évolution de la situation financière et fiscale.

Les obligations légales du DOB

La tenue du débat d'orientation budgétaire est obligatoire dans les communes de plus de 3500 habitants. Un budget primitif voté sans être précédé par le DOB est illégal. Une note de synthèse doit être adressée aux élus. Le contenu des débats n'est pas précisé par les textes.

Le DOB doit être adopté par le conseil municipal.

Le contexte général du DOB 2022

En début de mandat, le DOB trace les grandes lignes de notre stratégie financière. Nous avons perdu de nombreuses compétences : voirie entretien, voirie investissement, eau potable, assainissement, incendie, gens du voyage, activité économique, urbanisme, tourisme, risques inondations... La phase transitoire du passage en Métropole est terminée.

En début de mandat, nous ferons des projections jusqu'en 2026.

L'exercice 2021 qui va nous servir de base pour nos projections, illustre parfaitement l'état de nos finances. Les impôts des différentes collectivités (Etat, Région, Département, Métropole, taxe Gemapi) sont élevés. **Il ne faut pas aggraver la fiscalité communale.**

L'inflation est de l'ordre de 3 % en 2021. Nous allons tabler sur 4 % en 2022 (forte inflation, pénurie de matières premières, prix de l'énergie, guerre en Ukraine...), il faudra en tenir compte dans nos prévisions.

Notre Ville de Fabrègues affiche la volonté de respecter les équilibres financiers. En fonctionnement : Recettes réelles supérieures aux dépenses réelles soit dégagement d'une épargne brute qui couvre le capital de la dette ; maintien des impôts en dessous de la moyenne des communes de la Métropole dans notre strate.

En investissement, ne pas augmenter la dette sur le mandat et avoir une politique dynamique d'investissement en s'appuyant sur l'autofinancement.

Analysons les résultats de 2021 pour faciliter nos projections sur 2022 et jusqu'à la fin du mandat.

La pandémie (Coronavirus) a moins influé nos comptes en 2021. Au final, en 2021, les recettes ont augmenté de 405 000 € et les dépenses de 452 000 € pour le fonctionnement.

L'investissement a été multiplié par 2,5. Les investissements 2020 avaient aussi été ralentis par les élections municipales.

Analyse du compte administratif 2021

Analyse des dépenses de fonctionnement

DEPENSES	CA 2019	CA 2020	CA 2021
Achats et services	1 201 447,75	1 124 740,61	1 213 730,43
Salaires et charges	3 132 784,76	3 111 494,99	3 407 504,79
Gestion courante	512 509,11	489 649,98	548 336,01
Intérêts emprunts et pénalités	318 718,77	249 699,97	234 107,07
Atténuations de produits	237 265,00	242 748,00	186 420,00
Charges exceptionnelles	31 073,30	34 745,56	12 908,17
Cession terrain CEN			77 813,00
Amortissements	188 279,81	216 906,36	241 472,45
Total des charges de fonctionnement	5 622 078,50	5 469 985,47	5 922 291,02

Le chapitre « Achats et services » est largement en dessous de nos prévisions (115.277 €). **Il est resté stable en comparaison à 2019.** Des économies ont été réalisées sur plusieurs postes : Eau et assainissement, Matières et fournitures, Assurances multirisques, Voyages et déplacements, Versements aux organismes de formation, Fêtes et cérémonies.... A noter un dépassement de 27.000 € en frais de maintenance.

Les charges de personnel ont augmenté de 9,5 %. L'augmentation est due aux trois embauches : poste de directeur enfance jeunesse, chargé de mission de Mirabeau et ASVP, mais aussi changements de grades et d'indices du personnel et aux nombreux remplacements liés aux remplacements d'agents en arrêts maladies.

Nous avons également mis en application l'indemnité de fin de contrat dite « Prime de précarité ». Elle est accordée aux agents contractuels dont la durée du contrat est inférieure à un an. La prime correspond à 10% du salaire brut.

Nous sommes restés dans l'enveloppe en consommant 99,34 % du chapitre. C'est le poste le plus important du budget, son montant est maîtrisé.

Les charges de gestion courante augmentent de 12 %. La raison essentielle est la subvention de 50 000 € accordée au fonctionnement de Mirabeau. Les autres articles sont constants.

Les atténuations de produits (amende pour l'insuffisance de logements sociaux) **baissent de 23 %.** En cause, la subvention déductible accordée au bailleur SNI pour le programme Link city réalisé avenue G. Clémenceau et les efforts engagés pour créer des logements sociaux.

Les intérêts d'emprunt diminuent de 6 %. Cela est dû au désendettement de la commune, le capital restant dû baisse. Pas d'emprunt depuis 14 ans.

RECETTES	CA 2019	CA 2020	CA 2021
Excédents reportés	400 000,00	400 000,00	400 000,00
Atténuations de charges	31 612,80	49 907,20	43 960,01
Produits des services	743 669,01	556 433,38	728 319,51
Travaux en régie	59 762,47	63 380,99	69 862,49
Impôts et taxes	4 897 846,37	5 006 624,58	5 300 723,60
Participations	619 986,34	572 584,56	449 918,25
Revenus des immeubles	98 925,50	99 777,84	91 274,40
Produits exceptionnels	38 908,34	44 779,59	36 503,88
Cession terrain CEN			77 813,00
Total des produits de fonctionnement	6 890 710,83	6 793 488,14	7 198 375,14

Les charges exceptionnelles sont peu significatives. Elles sont liées principalement à une cession (Terrain vendu au CEN). Le montant est contrebalancé par une somme identique en produits exceptionnels.

Les amortissements augmentent de 11 % en raison de nouvelles immobilisations.

Les charges réelles de fonctionnement augmentent de 6,7 %. Cela est dû en grande partie aux **charges de gestion courante, aux frais de personnel et à la subvention à Mirabeau.** (hors amortissements et virement à l'investissement, hors ICNE, hors VNC hors cession).

Analyse des recettes de fonctionnement

Les excédents reportés sont élevés pour nous donner une marge de manœuvre. Ils restent constants.

Les atténuations de charges liées aux remboursements des frais de personnel sont **en baisse de 9,5 %.** La commune n'est couverte que pour les accidents du travail. Cette recette reste supérieure à nos prévisions.

Les produits et services augmentent fortement de 31 %. L'effet Covid s'est atténué. Les recettes de l'ALSH, de la cantine et des ALP sont en hausses. De plus on a encaissé, en début d'année, des recettes liées au périscolaire de 2020.

Les impôts et taxes sont en progression de 5,6 %. La Taxe foncière augmente de 216 000 € en raison des nouvelles bases. Les droits de mutation sont très satisfaisants (493 970 € en 2021 contre 414 431 € en 2020) malgré la crise sanitaire.

Les participations sont conformes à nos prévisions. Elles baissent de 21 %. L'explication est liée à la forte baisse des compensations (94 000 €) et de la dotation globale de fonctionnement (20 000 €).

Les revenus des immeubles sont stables (loyers des appartements de la commune et des terrains).

Les recettes réelles sont en hausse de 5,06 % pour 2021 en comparaison à 2020 (hors excédents reportés, hors travaux en régie, hors cessions).

Cette hausse de 5,06 % est à comparer à la hausse de 6,7 % des charges.

Le résultat de clôture du fonctionnement en 2021 est un excédent de 1.276.083,22€
(2020 : + 1.323.502,67€ ; 2019 : + 1.268.632,33 €)

Le flux de trésorerie dégagé par l'exercice dans le CA Fonctionnement (Epargne brute) **est de 1 047 694 €** (2020 1 077 028 € ; 1 052 152 € en 2019). Il est comparable au flux de 2019 avant l'impact du Covid. Il est largement supérieur au capital de la dette à rembourser de **373 158 €**.

Un bon résultat vu le contexte. Il faudrait l'ajuster des 350 000 € d'investissement voirie, versés à MMM sur notre Compensation (Reversement ancienne TP) et prélevés sur le fonctionnement.

Analyse des dépenses d'investissement

DEPENSES	CA 2019	CA 2020	CA 2021
Déficit reporté année précédente	36 877,09	178 468,18	0,00
Remboursement des emprunts	340 562,39	357 457,78	373 158,49
Subventions accordées (Mirabeau, voirie MMM, façades)	254 396,07	213 150,00	356 648,00
Investissements, frais d'études (équipements, voirie, constructions, terrains...)	613 285,04	407 741,72	1 222 972,05
Total	1 245 120,59	1 156 817,68	1 952 778,54

Pas d'emprunt depuis 13 ans, logiquement le remboursement de la dette est constant avec une légère augmentation du capital remboursé et une légère baisse des intérêts (annuité constante)

Les subventions accordées concernent essentiellement pour 200 000 € le budget Mirabeau, 150 000 € la voirie pour MMM.

Les investissements ont fortement augmenté. Ils se composent essentiellement d'un achat de terrain pour le gymnase (500 000 €), des travaux dans les écoles, de matériel informatique, du matériel de transport, du Pump-track, des aires de jeux.

Analyse des recettes d'investissement

RECETTES	CA 2019	CA 2020	CA 2021
Excédent fonctionnement N-1	670 966,56	868 632,33	923 502,67

Excédent investissement N-1	0	0	362 838,43
FCTVA et TLE	103 903,35	100 564,74	134 554,39
Subventions et PUP	72 596,75	301 630,40	39 957,00
Emprunts et cautionnements	2 054,94	1 625,46	2 276,19
Amortissements	188 279,81	216 906,36	241 472,45
Cessions		30 296,82	77 813,00
Total des recettes d'investissement	1 037 801,41	1 519 656,11	1 782 414,13

La cession correspond au terrain vendu au CEN.

Tous les investissements et le remboursement de la dette sont financés essentiellement par autofinancement et non par l'emprunt.

Soit un déficit pour l'investissement du CA 2021 de - 170.364,41€ (2020 + 362 838,43 € ; 2019 : - 178.468,18 €)

Le solde cumulé 2021 de l'investissement et du fonctionnement du budget général est un excédent global de clôture de 1.105.718,81 €

(+ 1 686 341,10 € en 2020, + 1.090.164,15 € en 2019)

Si on consolide le CA de la Commune et le CA de Mirabeau, l'excédent de clôture est de 1.652.009,55 €. Ce bon résultat nous donne des marges de manœuvre pour le BP 2022.

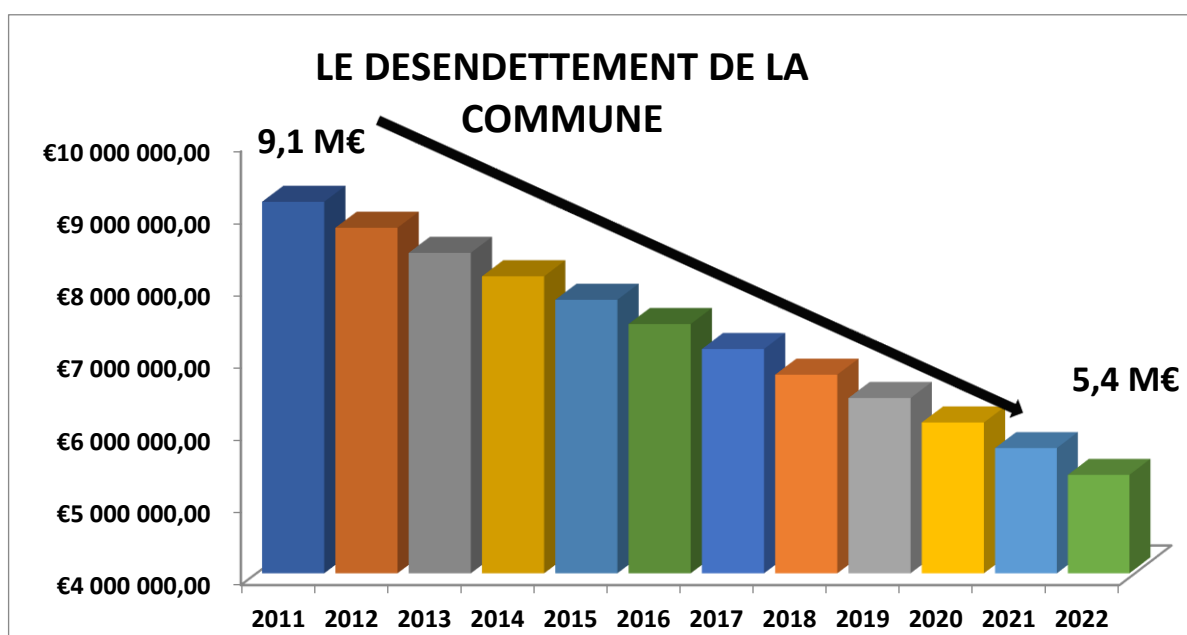
Analyse de la dette

Dette de la commune au 1 janvier 2022 : 5 400 000 € soit 720 € par habitant.

Ratio d'endettement : $5\,400\,000 / 1\,047\,000 = 5,14$ ans

Avec le retraitement voirie : $5\,400\,000 / 1\,397\,000 = 3,9$ ans

Norme 12, risque insolvabilité 15



La commune possède une bonne capacité d'emprunt. Un emprunt de 2 000 000 € sera mobilisé début 2022 afin de profiter des taux bas. Il servira à financer la rénovation et l'extension de la mairie.

Analyse de la trésorerie

Notre trésorerie au 1 janvier 2022 est de + **1 586 019,68** € dont 454 456,90 € pour Mirabeau.

Nos orientations budgétaires pour 2022 et la fin du mandat ?

En raison de la guerre en Ukraine, de l'explosion du coût de l'énergie et des matières premières, des difficultés d'approvisionnement, les orientations budgétaires doivent être interprétées avec prudence. Ce sont des ordres de grandeur.

En fonctionnement :

Notre souhait est de respecter les équilibres financiers. **Il est impératif de dégager une épargne brute sur le fonctionnement de l'ordre de 1 000 000 €**, c'est à dire avoir un budget de fonctionnement maîtrisé.

Notre fil conducteur sera comme chaque année les RRF (Recettes Réelles de fonctionnement), ce sont les revenus récurrents de la commune. Les RRF correspondent à la trésorerie qui entre dans les caisses de la commune chaque année et qui sont liées au fonctionnement. On élimine les excédents reportés, les travaux en régie, les produits exceptionnels liés aux cessions, les quotes-parts de subvention rapportées au résultat.

Corrigons nos prévisions en retraitant les 350 000 € de voirie qui concernent l'investissement.

Tablons sur une **croissance de 2 %** compte tenu de recettes fiscales dynamiques (droits de mutations, nouveaux habitants). Une inconnue, l'évolution de la compensation de la Taxe d'habitation qui aura disparue en 2023.

Années	2021	2022	2023	2024	2025
RRF en Millions d' €	7	7,14	7,28	7,43	7,58

En investissement :

Il faut au niveau de l'investissement, rénover nos bâtiments communaux (écoles, mairie...), réaliser des équipements (gymnase, nouvelle cantine, deuxième crèche, travaux sur les terrains de tennis, aires de jeux, vestiaires au stade, éclairages Led, local pour l'enfance jeunesse, Parc de véhicules, Mirabeau ...), continuer à améliorer notre voirie. **Nous procéderons à un emprunt de 2 millions pour profiter des taux bas et attaquer les gros chantiers.** Les cessions de terrains, l'autofinancement devraient étoffer ce financement.

En ce début de mandat, nous avons déjà procédé à l'équipement numérique des écoles, rénové de nombreuses salles de classes, nous avons réalisé un Pumtrack, commencé la rénovation des aires de jeux, acquis le terrain pour le nouveau gymnase...

Les objectifs de gestion

Ces objectifs restent les mêmes qu'au précédent mandat. Il sera impératif de maintenir un autofinancement suffisant pour couvrir le remboursement de la dette.

- **Les frais de personnel qui représentent notre plus gros poste de charges, doivent être voisins de 50 % des RRF**
- **Les charges à caractère général doivent être de l'ordre 20 % des RRF**
- **Le poids de l'annuité (Capital remboursé + intérêts) doit rester au niveau de 10 % des RRF**
- **Pas d'augmentation de l'endettement sur la durée du mandat, nous nous autoriserons à emprunter le capital remboursé sur 6 ans soit près de 2 millions d'€**
- **La pression fiscale doit rester inférieure à la moyenne de la Métropole dans notre strate**
- **Respecter l'équilibre fondamental d'une bonne gestion, dégager une épargne brute : RRF > DRF + Capital annuel remboursé des emprunts**
- **Investissements financés majoritairement avec l'autofinancement, le fonds commun de TVA, les subventions et les cessions.**

Frais de personnel

C'est le chapitre de dépenses le plus élevé de la commune.

Ce chapitre intègre les salaires, les charges sociales, l'assurance pour couvrir les accidents du travail et sont diminués des atténuations de charges (remboursements de l'assurance).

Une hausse technique annuelle de l'ordre de 3 % est prévisible (changements de grade, évolution indiciaire des salaires, adaptation des services à l'évolution démographique).

Années	2021	2022	2023	2024	2025
Frais de personnel en M € et %	3,36 48 %	3,5 49 %	3,61 49,6 %	3,71 49,9 %	3,82 50,4 %

Le plafond de 50 % des RRF est respecté. **Nous pouvons donc considérer que l'objectif sera atteint.** Attention à la maîtrise de ce poste pour la fin du mandat. Ce ratio peut évoluer si on embauche du personnel supplémentaire pour tenir compte de l'accroissement de la commune (deuxième ASVP, chargé de la maintenance informatique...)

Poids de la dette

Notre dette est de 5,4 millions d'€ au 1^{er} janvier 2022 soit 720 € par habitant (calcul pour 7500 habitants). Le taux moyen d'intérêt est de l'ordre de 4 %. **Il nous faut 3,9 ans en 2022 pour rembourser nos emprunts** avec notre épargne brute (plafond 12 ans).

Nous allons diminuer l'endettement de 440 000 € en 2022 (capital remboursé dans l'annuité).

Nous avons une excellente capacité d'emprunt. Profitons des taux bas pour emprunter et relancer l'investissement.

Un emprunt de 2 000 000 € sera mobilisé début 2022 en prévision des travaux sur la mairie et pour profiter des conditions du marché.

L'annuité sera approximativement de 680 000 € (Intérêts + Capital remboursé)

Années	2021	2022	2023	2024	2025
Annuités en Milliers d' €	615	680	680	680	680
% RRF (norme 15 %)	8,8 %	9,52 %	9,34 %	9,15 %	9 %

Le montant de l'annuité est faible par rapport à nos recettes réelles avec un niveau inférieur à 10 %. Les investissements seront financés majoritairement par l'autofinancement, les subventions et les cessions.

Charges à caractère général

Il faudrait rester en deçà de 1,35 M€ en 2022 avec un taux plafond de 20% des RRF.

Années	2021	2022	2023	2024	2025
Montants en K €	1 214	1 350	1 400	1 450	1 500
% des RRF	17,4 %	18,9 %	19,2 %	19,5 %	19,8 %

C'est un chapitre très difficile à maîtriser. Il y a de nombreux prescripteurs. Les transferts à la Métropole ont fait baisser mécaniquement ce poste dans le temps.

Il va supporter « de plein fouet » les conséquences de la guerre en Ukraine avec une forte inflation (carburants, électricité, matériaux...) De plus si la pandémie liée au Covid s'atténue, certaines charges repartiront à la hausse (Festivités, Voyages et déplacements...)

Niveau des impôts

La comparaison des taux classe Fabrègues largement en tête. Nos taux sont en moyenne inférieurs de 25 % aux communes de la Métropole dans notre strate de population (Plus de 5 000).

A compter de 2021, la taxe foncière communale sur les propriétés bâties doit être majorée de la part départementale qui est de 21,45 % soit un total de 41,80 %.

Cette majoration a pour but de remplacer la taxe d'habitation. Cela permet une indexation sur les valeurs locatives et un effet de levier important en cas de besoins de nouvelles recettes fiscales.

Les nouvelles constructions devraient soulager nos finances car les infrastructures correspondantes sont en place.

Une crainte pour l'avenir, c'est la compensation de la taxe d'habitation remplacée par la TFPB du Département. Seule la taxe foncière pourra être utilisée comme levier fiscal.

A souligner que la métropole prélève une taxe d'habitation de 12,08 % et une taxe foncière de 0,167 % sur le bâti et 5,69% sur le non bâti et la **GEMAPI** depuis 2018.

Nous proposons pour la treizième année consécutive de ne pas augmenter les taux d'imposition en 2022. Cela est possible en raison de nos excédents 2021.

Nos recettes fiscales seront en légère hausse en raison de la variation des bases et des nouvelles constructions. Soyons prudents pour le montant des droits de mutations qui avoisinent 493 000 € en 2021.

TAUX d'IMPOSITION 2021 STRATE 5000 HABITANTS ET PLUS		
COMMUNES	TAXE D'HABITATION	TAXE FONCIERE
FABREGUES (Taux de 2010 à 2022)	14,70	41,80
Baillargues	26,85	57,55
Castelnau le Lez	16,43	54,51
Castries	15,37	46,99
Courmonterral	21,37	44,83
Gigean	23,07	48,99

Grabels	20,66	48,97
Jacou	20,84	46,29
Juvignac	21,01	56,18
Montpellier	22,49	52,63
Pérois	20,03	52,82
Pignan	17,33	44,96
Saint Georges d'Orques	21,39	45,95
Saint Jean de Védas	14,11	46,55
Vendargues	17,27	42,47
Villeneuve lès Maguelone	23,74	59,54

L'autofinancement

Il doit couvrir le remboursement du capital de la dette et permettre de faire des investissements sans emprunt. Il est impacté par le transfert de la voirie pour 350 000 €. Nous réalisons 1 million depuis 4 ans. Il serait bien d'atteindre la même somme.

Une bonne gestion nécessite un flux de trésorerie (techniquement on parle d'épargne brute) généré par l'exercice qui couvre le capital de la dette (370 000 €) de l'ordre de 1 000 000 €.

Cet objectif sera respecté. Le budget présenté tend vers un bon équilibre des RRF > DRF + remboursement du capital de la dette.

Projection du BP Fonctionnement pour 2022 en fonction des objectifs de gestion :

Les prévisions sont difficiles en raison de la pandémie du Coronavirus, de l'augmentation de l'énergie, de l'alimentation, des matières premières...

Nous prévoyons des dépenses réalistes mais des recettes prudentes.

Dépenses de fonctionnement BP 2022	en €
Charges à caractère général	1 350 000
Salaires et charges sociales	3 500 000
Charges de gestion courante	585 000
Frais financiers	242 000
Amortissements	340 000
Autofinancement (virement à l'investissement)	823 000
Dépenses imprévues	50 000
Atténuations de produits	200 000
Charges exceptionnelles	20 000
Total	7 110 000

Recettes de fonctionnement BP 2022	en €
Excédent fonctionnement reporté de 2021 (affectation du résultat)	400 000
Atténuations de charges	40 000
Produits des services	730 000
Travaux en régie	70 000
Impôts et taxes	5 300 000
Participations	450 000
Revenus des immeubles	100 000
Produits exceptionnels	20 000
Total	7 110 000

Le Budget Primitif du fonctionnement est calculé **sans augmentation des taux d'imposition des impôts locaux**. Nous profiterons tout de même de la réévaluation des bases cadastrales.

Nous envisageons un maintien des droits de mutations. Les dépenses prévues sont réalistes, les recettes sont pessimistes.

Le BP dégagerait un flux de trésorerie de l'ordre de 740 000 € supérieur au remboursement de la dette 370 000 €.

Examinons l'investissement :

Dans un premier temps nous posons les projections pour 2022. Dans un deuxième temps, nous projeterons un plan pluriannuel d'investissements jusqu'à la fin du mandat.

Projection du BP 2022

Les excellents résultats reportés de 2020, notre bon autofinancement permettent d'engager d'importants investissements. Notre capacité d'emprunt, les conditions avantageuses du marché favorisent une politique de relance pour améliorer notre patrimoine.

RECETTES en Investissement 2022	Montants
Virement du fonctionnement 2022	823 000 €
Amortissements 2021	340 000 €
Excédent reporté fonctionnement 2021 (affectation du résultat)	876 083 €
PUP	60 000 €
FCTVA	165 000 €
Subventions	180 000 €
Emprunt	2 000 000 €
TOTAL RECETTES	4 444 083 €

DEPENSES en Investissement 2022	Montants
Déficit reporté de 2021	170 364 €
Travaux en régie	70 000 €
Remboursement des emprunts	440 000 €
Subventions accordées (Mirabeau, Voirie MMM, Opération façades)	458 150 €
Immobilisations financières	6 000 €
Investissements (Frais d'études, Mairie, Equipements, constructions, terrains, logiciels...)	1 244 586 €
TOTAL RECETTES	2 389 101 €

Soit un excédent prévisible de 2 054 982 € fin 2022 en raison de la mobilisation de l'emprunt pour la rénovation de la mairie. Nous ne payerons que les frais d'études en 2022 autour de 250 000 €. L'emprunt a été réalisé pour profiter d'un taux à 1 %. Depuis janvier, les taux ont doublé.

Il faut ajouter à ces investissements **350 000 € pour les travaux de voirie** qui seront financés par MMM (prélevés sur notre fonctionnement) et consacrés à l'avenue de la Fontasse. Logiquement un fonds de concours de 150 000 € de MMM devrait abonder ces travaux.

Les travaux en régie prévisibles avoisinent les 70 000€ et devraient concerner les travaux d'économie d'énergie, les équipements sportifs, la rénovation des salles de classe de l'école des Cigales et la rénovation de divers bâtiments.

Nous continuerons d'aménager la Plaine de jeux du Coulazou et les aires de jeux (Hauts de Fabrègues face au collège en 2022).

Plan Pluriannuel d'Investissement 2022-2026

Ces montants sont à interpréter avec prudence en raison de nombreuses incertitudes (Covid, guerre en Ukraine, niveau des cessions, subventions obtenues...). Ce plan peut être amendé avec de nouveaux investissements en cours de mandat en fonction des urgences.

OBJETS	2022	2023	2024	2025	2026
Virement fonctionnement	823 000	900 000	900 000	900 000	900 000
FCTVA estimé	165 000	104 560	355 760	344 160	251 520
Amortissement Inscrits	340 000	282 000	217 000	149 000	128 000
Amortissements prévus	0	173 655	172 330	137 830	147 630
PUP	60 000	50 000			
Subventions en paiement	110 000				
Subventions acceptée ou prévues	70 000	175 000	200 000	350 000	70 000
Emprunts	2 000 000				
Vente terrains campanelles et zone intermarché		700 000	2 100 000		
Report n-1 (Excédent/Déficit +Dot aux réserves	876 083	2 054 982	833 024	493 772	200 233
Total Recettes	4 444 083	4 440 197	4 778 114	2 374 762	1 697 383
Equipements publics					
Hôtel de ville	253 500	323 500	1 151 000	322 000	
Secteur jeune				280 000	300 000
Restaurant scolaire	70 000	850 000	750 000		
Crèche			720 000		
Gymnase		800 000			
Rénovation des aires de jeux/fitness	132 000	80 000	100 000		
Divers Bâtiment et travaux	330 000	300 000	300 000	300 000	300 000
<i>sous total équipements publics</i>	785 500	2 353 500	3 021 000	902 000	600 000
Vie associative					
Tennis	85 000				
Eclairage terrains de foot	143 460				
Divers	60 000	60 000	60 000	60 000	60 000
<i>sous total vie associative</i>	288 460	60 000	60 000	60 000	60 000
Mirabeau	300 000	300 000	300 000	300 000	
Foncier	20 000	20 000	20 000	20 000	
AC i voirie	143 150	143 150	143 150	143 150	143 150
Opération façade	15 000	15 000	15 000	15 000	15 000
Divers Investissement	147 349	150 000	150 000	150 000	150 000
Achat de véhicules	79 278	100 000	100 000	100 000	100 000

Emprunts Remboursement du Capital	440 000	465 523	475 192	484 379	436 682
Déficit investissement 2021	170 364				
Total Dépenses	2 389 101	3 607 173	4 284 342	2 174 529	1 504 832
Cumul des Excédents	2 054 982	833 024	493 772	200 233	192 551

Nous devons accompagner la transition écologique dans nos investissements. La nouvelle mairie sera à faible consommation d'énergie, de même que les nouveaux bâtiments (Crèche, Maison des jeunes, Nouvelle cantine...).

Nous devons faire des travaux d'isolation dans les bâtiments publics (menuiseries, laine de verre en plafond...), remplacer les éclairages par des Leds (projecteurs des stades par exemple), remplacer les chauffages énergivores.

Progressivement nous rendrons les cours d'école perméables, nous réparerons les fuites du réseau d'eau, nous réduirons les gaspillages en électricité (à ce titre la commune s'est vu décerner par l'ALEC le label « Ville Econome »).

Nous poursuivrons l'expérience « Eco-minots » à la cantine pour lutter contre les gaspillages alimentaires. Nous développerons les composteurs dans les quartiers pour limiter les déchets.

La mairie s'équipe progressivement de véhicules électriques (Police, service technique, administration).

Nous investirons pour améliorer le cadre de vie des fabréguois : nouveau gymnase, rénovation des tennis, développement des aires de jeux, agrandissement et rénovation de la mairie, création d'une maison des jeunes, construction d'une nouvelle crèche, investissements sur le pôle agro-écologique de Mirabeau (300 000 € par an), rénovation de la voirie (650 000 € par an).

Conclusion

Notre gestion est équilibrée, la pression fiscale est modérée et nous disposons d'une bonne capacité d'emprunt. Notre trésorerie est excellente. Malgré le contexte actuel, notre situation financière est satisfaisante. Nos projets d'investissements sont ambitieux, ils permettront de bien vivre à Fabrègues.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, dit qu'il s'est exprimé et a débattu sur les orientations budgétaires 2021.

3- FINANCES : Débat d'orientation budgétaire 2022 – Budget Annexe « PEAS Mirabeau »

Monsieur le Maire Adjoint en charge des Finances rappelle que la Commune a fait voter la création d'un budget annexe lié à la création du Pôle d'Excellence Agroécologie et Social (PEAS) de Mirabeau, afin d'isoler les opérations comptables liées à ce projet. Ce budget est également assujéti à la TVA.

I- Présentation du PEAS MIRABEAU

Le projet a été présenté au Conseil Municipal le 18 juillet 2017 et le plan de financement validé en décembre 2018. Pour rappel, l'objectif du projet est la reconquête de la biodiversité du domaine par l'agroécologie. Il s'agit de transformer Mirabeau en référence nationale voire européenne de la transition écologique et de la transition agricole.

Il s'agit également de démontrer que des modèles agroécologiques peuvent être au service de la biodiversité et réciproquement. Que ces modèles peuvent être productifs et rentables. Qu'ils sont

créateurs d'emplois et permettent le développement d'entreprises agricoles et d'entreprises d'innovations agroécologiques.

Le souhait est également de répliquer ce modèle développé sur Mirabeau en transférant les innovations, les expériences par la recherche et par la formation. Mirabeau crée des références techniques et organisationnelles qu'il diffuse.

Enfin, au cœur des préoccupations actuelles de la société civile, il s'agit de montrer que l'agroécologie permet et accélère le lien social, le vivre ensemble et la solidarité par l'insertion sociale.

Pour ce faire, le projet se décline en six axes interconnectés : agricole/alimentaire ; écologique ; économique ; social ; pédagogique et formation/recherche.

II- Bilan Compte administratif 2021

Fonctionnement

DEPENSES	CA 2021	CA 2020	CA 2019
Achats et services	27 415,07	9 251,59	5 193,07
Charge de personnel	29 266,76		
Charges de gestion courante	0,80		
Amortissements	33 134,00	30 229,00	
Total des charges de fonctionnement	89 816,63	39 480,59	5 193,07

RECETTES	CA 2021	CA 2020	CA 2019
Excédent de fonctionnement reporté	59 404,32	95 760,91	94 707,32
Revenu des immeubles	6 245,33	3 123,33	6 246,66
Subvention fonctionnement Mairie	50 000,00		
Total des charges de fonctionnement	115 649,65	98 884,91	100 953,98

Soit un excédent d'exploitation de + 25 833,02 € (+ 59 404,32 € en 2020 ; + 95 760,91 en 2019)

B- Investissement

DEPENSES	CA 2021	CA 2020	CA 2019
Frais d'étude	195 971,76	22 722,94	126 660,76
Subventions versées	6 253,20		
Plantations		0,00	24 473,57
Aménagements de terrains	117 925,40	69 226,36	41 226,69
Constructions	41 657,35	0,00	337 161,42
Total des dépenses d'investissement	361 807,71	91 949,30	529 522,44

RECETTES	CA 2021	CA 2020	CA 2019
Excédent d'investissement reporté	637 127,79	412 899,19	96 900,00
ADEME – Projet d'Investissement d'Avenir			548 425,43
Région	11 627,64		82 096,20
Fondation de France			15 000,00
Subvention Métropole		58 100,00	
Subvention Département		17 848,90	
Subvention budget commune	200 000,00	200 000,00	200 000,00
Subvention autres		10 000,00	
Emprunts, Dépôts et cautionnements reçus	376,00		
Amortissements	33 134,00	30 229,00	
Total des recettes d'investissement	882 265,43	729 077,09	942 421,63

Soit un excédent d'investissement de + 520 457,72 €
(+ 637 127,79 € en 2020 ; + 412 899,19 € en 2019)

Le résultat de clôture global du CA Mirabeau est donc un excédent de + 546 290,74 €

(+ 696 532,11 € en 2020 et + 508 660,10 € en 2019)

III- Projection du Budget Primitif pour 2022

BUDGET 2022 - Fonctionnement

En 2022, il est prévu la poursuite des études de maîtrise d'œuvre concernant la rénovation du bâti. Le groupement de maîtrise d'œuvre a été désigné en 2020, le permis de construire a été déposé en octobre 2021 et sera délivré après passage en commission des sites avant l'été 2022. Le démarrage des travaux est donc envisagé dès septembre.

Afin de maîtriser les dépenses, il est envisagé la réalisation des travaux en plusieurs phases. Dans un premier temps seuls les bâtiments directement liés à l'exploitation agricole seront rénovés (tranche ferme).

Enfin, les travaux de restauration écologique seront poursuivis conformément au plan de gestion du domaine.

Dépenses de fonctionnement BP 2022	HT en €
Charges à caractère général	38 000,00 €
Charges de personnel et frais assimilés	45 000,00 €
Charges de gestion courante	3 000,00 €
Frais financiers	-
Amortissements	38 000,00 €
Autofinancement (virement à l'investissement)	-
Dépenses imprévues	308,02 €
Atténuations de produits	-
Charges exceptionnelles	1 000,00 €
Total	125 308,02 €

Recettes de fonctionnement BP 2022	HT en €
Excédent reporté de 2022	25 833,02 €
Travaux en régie	41 000,00 €
Subvention Fonctionnement Commune	50 000,00 €
Revenu des immeubles (Locations)	8 475,00 €
Total	125 308,02 €

BUDGET 2022 - INVESTISSEMENTS

DEPENSES	OBJET	MONTANT PROJETS HT
Travaux en régie	Divers	41 000,00 €
Etudes	Gouvernance, suivi de projet et plan de gestion	63 140,00 €
	Volet recherche	3 800,00 €
	Maitrise d'œuvre + programmation	425 428,00 €
	OBJET	MONTANT PROJETS HT
Travaux	Reste à réaliser 2021	2 152,41 €

	Restauration matrice biodiversité	6 066,00 €
	Restauration parcelles (plantations + serres...)	9 782,57 €
	Réhabilitation bâti	444 834,74 €
	Clôture Gestion pastorale	20 254,00 €
Total		1 016 457,72 €

RECETTES		MONTANT
Excédent d'investissement reporté 2020		520 457,72 €
Amortissements		38 000,00 €
Subventions	Commune	300 000,00 €
	Conseil Départemental	57 000,00 €
	Métropole	61 000,00 €
	Fondation de France	40 000,00 €
Total		1 016 457,72 €

Conclusion

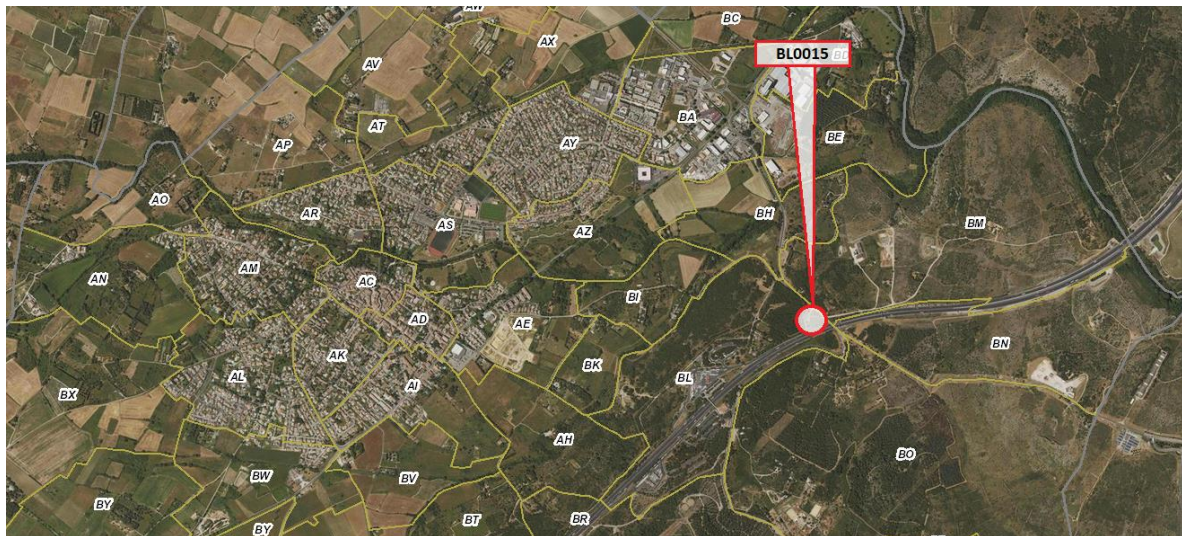
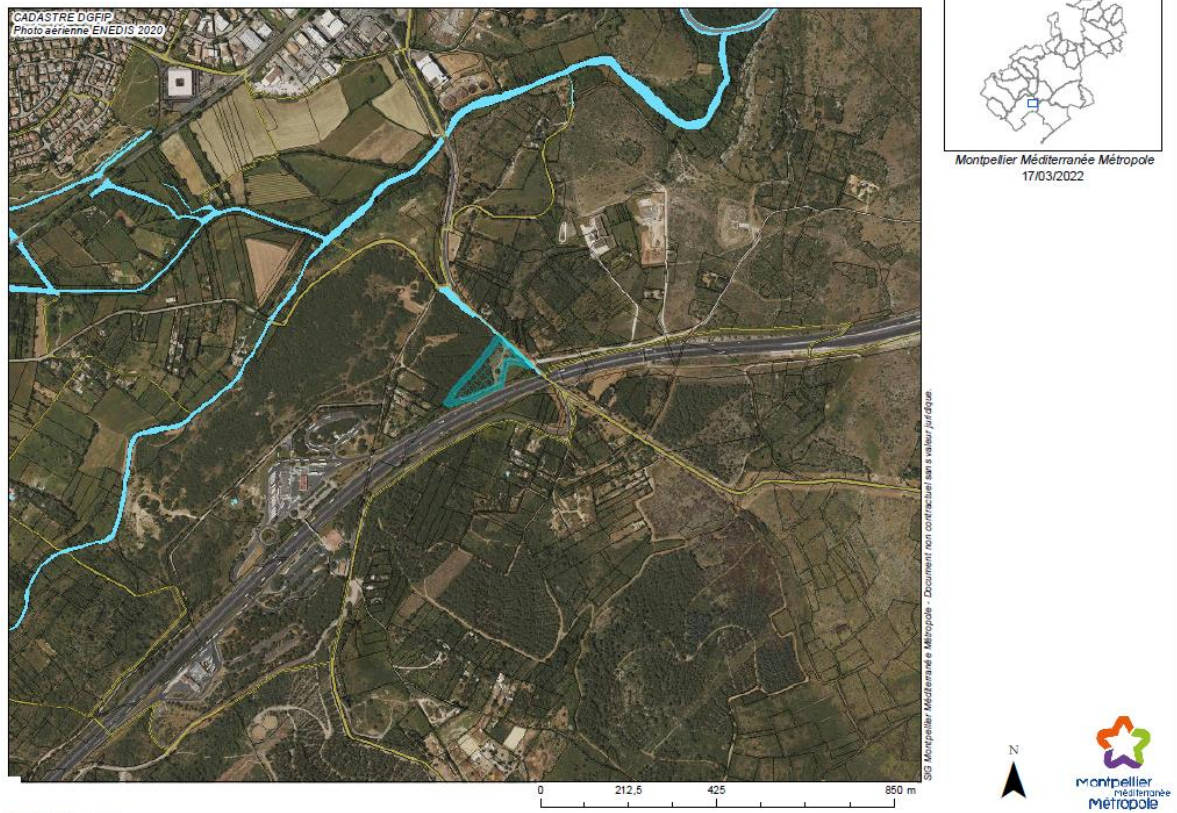
L'Agroécopole est une véritable chance pour notre Commune. La Ville de Fabrègues a été retenue au plan national pour l'intérêt de ce projet. Sachons en profiter pour préserver notre environnement, valoriser notre patrimoine, dynamiser économiquement notre plaine agricole.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, dit qu'il s'est exprimé et a débattu sur les orientations budgétaires 2022 correspondant au Budget Annexe « PEAS Mirabeau ».

4- FONCIER : Cession d'une partie de la parcelle BL0015 et Convention pour l'instauration d'une servitude réelle de passage de canalisation de gaz naturel

Madame le Maire Adjoint en charge de l'urbanisme indique que la société GRTgaz a contacté la Commune afin, d'une part, d'acquérir une partie de la parcelle cadastrée BL0015 située lieu-dit « Le Bosquet », pour la réalisation de travaux sur le poste de gaz, d'autre part, d'y établir une convention pour l'instauration d'une servitude réelle de passage de canalisation de gaz naturel ou assimilé.

Cette parcelle, d'une contenance totale de 10 542 m², se situe à proximité de l'aire d'autoroute A9 Montpellier-Fabrègues. La parcelle est située en zone naturelle Nr ainsi que pour partie en zone naturelle Na du Plan Local d'Urbanisme. La parcelle est également reconnue comme espace boisé classé et en tant qu'espace minimum de bon fonctionnement des cours d'eau, au titre des dispositions des articles L.113-1 et R.151-43 4° du code de l'urbanisme.



Il est proposé, par la société GRTgaz :

- D'acquérir d'une partie de la parcelle susvisée, soit une superficie de 231 m². Le prix proposé est de 1.104 €/m², soit un total de 255.02 €, auquel s'ajoute un montant de 102.01 € pour la prise de possession immédiate de la parcelle. Le prix de la vente proposé s'élève ainsi à un montant total de 357.03 €.
- D'établir le tracé de la canalisation tel que matérialisé sur le plan de localisation. La servitude de passage aura une emprise sur une largeur de 5 mètres (2.50 mètres de chaque côté de l'axe de la canalisation). Celle-ci fera l'objet d'une indemnité forfaitaire au profit de la commune de 266,22€.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Autorise Monsieur le Maire à signer les actes notariés entre la société GRTgaz, acquéreur, et la Commune, afin de procéder à la vente d'une superficie de 231 m² de la parcelle BL0015 au prix de 357.03 € ;
- Dis que les frais d'actes seront pris en charge par la société GRTgaz ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention instaurant une servitude réelle de passage de canalisation de gaz naturel et assimilé avec la société GRTgaz, grevant la parcelle cadastrée BL0015.

5- FESTIVITÉS : Fixation de la tarification du droit de place - Estivales

Monsieur le conseiller délégué aux festivités expose :

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L 2121-29, L 2212-1, L 2212-2 et L 2224-18

A l'occasion des prochaines estivales programmées tous les mardis du mois de juin à partir du 7, il a été décidé de fixer un tarif de droit de place pour les exposants qui seront présents pour cet évènement.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Fixe à 30 € par jour l'emplacement de vente ambulante lors des Estivales.
- Demande un acompte de 50% en retour du contrat d'emplacement accompagné du règlement intérieur. Ces deux documents devront être signés puis retournés pour confirmation de la réservation au Service des Festivités.

6- GESTION DU PERSONNEL : Modification du Tableau des effectifs

Madame le Maire Adjoint déléguée au Personnel propose de modifier le tableau des effectifs afin de permettre l'avancement en grade des agents de la Commune.

CREATION DE POSTES				
Nbrs	Filière	Catégorie	Grade	Durée de temps de travail proposé
1	Administrative	A	Attaché principal	Temps complet
1	Technique	C	Adjoint principal 1 ^{er} classe	TNC - 80%
1	Technique	C	Agent de maîtrise	TNC - 80%
1	Police	C	Brigadier-chef principal	Temps complet
1	Animation	C	Adjoint d'animation principal 1 ^{er} classe	Temps complet

Le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve la modification du tableau des effectifs présentée.

7- MOBILITÉS : Signature de la convention pour la mise en œuvre du projet « Savoir rouler à vélo », entre Montpellier Méditerranée Métropole et la commune de Fabrègues

Madame le Maire adjoint en charge des mobilités expose :

Montpellier Méditerranée Métropole propose aux communes de la Métropole de mettre en place le programme national du « Savoir rouler à vélo ».

Destiné aux élèves de CM2, ce programme a pour objectifs :

- De permettre aux futurs collégiens de se déplacer à vélo avec assurance et autonomie.
- De limiter les trajets en voiture visant à accompagner les élèves.
- De développer à long terme ce moyen de déplacement.

La mise en œuvre de ce projet s'articule autour de trois modules d'apprentissage.

Les deux premières étapes seront effectuées au sein des établissements scolaires. La troisième étape se déroulera sur la voie publique, sur un parcours préalablement défini sur la commune.

Ce programme prévoit 3 demi-journées par classe de CM2, à ce jour les interventions prévention routière correspondaient à deux ou trois demi-journées en fonction des groupes scolaires, ce dispositif est donc envisageable pour l'année 2022.

Les besoins pour mener à bien ce projet seraient essentiellement d'ordre matériel, mais très limités.

Montpellier Méditerranée Métropole prévoit d'allouer aux communes engagées dans ce dispositif une subvention, pour la commune de Fabrègues celle-ci serait de 1896 euros.

La commune de Fabrègues est déjà engagée en termes d'intervention autour de la prévention routière, l'animatrice prévention citoyenneté pourrait développer ce projet. La signature de cette convention permettrait de consolider et pérenniser ses actions.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Autorise M. le Maire à signer la convention annexée à la présente

L'ordre du jour épuisé, la séance est levée à 21 h 40.